

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 14 avril 2015

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (15) Mme AKPINAR-ISTIQUAM, Mme AVENA, M. BERTHIER, M. BON, M. BOURGUIGNAT, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, M. JASPART, M. JORROT, Mme LECOMTE-LEGRAND, Mme MARTIN-GENDRE, Mme OBRIOT, Mme POLONCEAU, Mme TENENBAUM.

Membre excusé représenté : (1) M. MILLOT (représenté par Mme TENENBAUM).

Membre excusé : (1) Mme TROUWBORST.

Date de convocation : 7 avril 2015

Délibération n° : 12-2015

Objet : Subvention Aide à la Gestion Locative Sociale

La résidence Abrioux, de par son statut de résidence sociale, peut bénéficier d'une subvention d'Aide à la Gestion Locative Sociale (AGLS).

L'AGLS est versée aux résidences sociales accueillant des personnes en danger d'exclusion sociale et l'octroi de l'aide conditionnée par les réponses mises en place par le gestionnaire en matière d'intégration sociale et de soutien aux démarches.

Pour l'année 2015, la demande de subvention porte sur 25 000 €. Elle correspond au montant perçu au titre de l'année 2014.

Ainsi, les membres du conseil d'administration autorisent le Président du CCAS ou son représentant légal à signer le dossier de demande de subvention AGLS au titre de l'année 2015.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :
Préfecture : 1
Registre : 1
DISH : 1
Receveur Municipal : 2

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général,

Déposé le:

21 AVR. 2015

Fabrice CHATEL



PUBLIÉ LE 15 AVR. 2015